

Assainissement de l'eau

les Groslaysiens passent à la caisse

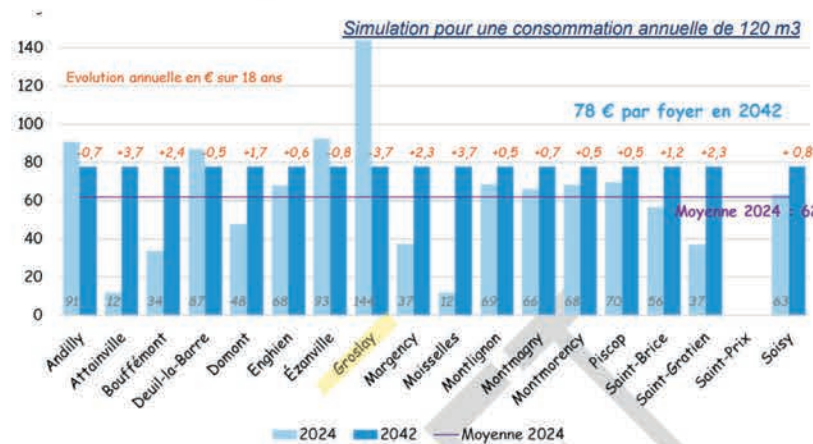
Cela fait près de 20 ans que la redevance payée par les Groslaysiens pour l'assainissement de l'eau est la plus élevée de toutes les communes de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée (CAPV). En 2024, pour une consommation moyenne annuelle de 120m3, le montant de la redevance sera de 143,77€ HT pour un foyer Groslaysien, 68,19€ HT pour un foyer Montmorencéen, 56,38€ HT pour un foyer Saint-Bricien. Cela fait plusieurs années que François Jeffroy, conseiller communautaire de Groslay, questionne la CAPV sur les raisons de cette inégalité de traitement, sans réponse.

Lors de la réunion du 26 juin dernier, le conseil de la CAPV a enfin pris acte de cette inégalité de traitement et a engagé une démarche d'harmonisation du montant de la redevance entre les communes. C'est une très bonne nouvelle que la CAPV s'engage enfin à respecter le principe d'égalité de traitement des usagers des services publics défini dans la loi.

La moins bonne nouvelle, c'est que cette harmonisation sera engagée à compter de l'année 2025 pour converger sur un montant de redevance cible de 0.6486€ HT par m3, en 2042!

Fin août, François Jeffroy a adressé au président de la CAPV un recours gracieux afin que ce délai soit réduit, hélas sans résultat. Il a donc adressé au tribunal administratif de Cergy un recours contentieux justifié par le non-respect du principe d'égalité de traitement des usagers devant le service public.

A suivre



CCAS Les Groslaysiens en difficulté ont besoin d'aide

Le Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS est une entité autonome mais subventionnée à 100 % par la commune. De plus, son conseil d'administration est présidé par le maire. Il est composé de 9 conseillers municipaux et de 6 représentants d'associations nommés par le maire.

Une aide sociale ridiculement basse

Le compte administratif 2023 du CCAS fait apparaître un budget de fonctionnement de 326 628,41€, avec 3 postes principaux de dépenses : 145 257,18€ pour la rémunération des employés du CCAS, 138 769,39€ de frais de fonctionnement, et seulement 18 405,72€ pour l'aide aux Groslaysiens en difficulté, soit 2€ par Groslaysien et par an !

Une politique sociale restrictive

Ces 18 405,72€ dépensés sont à mettre en regard du budget prévisionnel de 30 669,41€ qui était prévu pour 2023 (voir le détail dans le tableau). Cela signifie que le CCAS n'a dépensé que la moitié du budget prévu, faisant ainsi des économies sur le dos des Groslaysiens en difficulté.

Type d'aide	Budget prévisionnel 2023	Dépenses réalisées 2023
Secours d'urgence	5 000,00	1 942,16
Aides	17 000,00	7 839,52
Créances admises en non-valeur	1 698,34	1 698,34
Subv.fonct.autres personnes droit privé	5 000,00	5 000,00
Autres	1 971,07	1 925,70

Prenons le cas de l'accès à l'épicerie sociale. Le demandeur doit avoir un revenu inférieur ou égal à un « reste à vivre » par personne et par jour, dont le montant est fixé par le conseil d'administration chaque année. Depuis 2020, M. Cancouët a refusé de revaloriser le « reste à vivre » qui est resté au même niveau, à savoir 8 €. Entre 2020 et 2023, l'inflation a été selon l'Insee de 12,2%, le « reste à vivre » aurait dû passer à 9€, ce qui aurait permis d'aider un plus grand nombre de Groslaysiens.

Nous devons renforcer la solidarité entre Groslaysiens. Contrairement à ce que le maire essaie de nous faire croire, l'aide sociale n'a coûté à la ville que 2€/habitant/an.

Directeur de la publication : François Jeffroy
Association Groslay Terre d'Avenir
Des citoyens engagés d'horizons divers et variés

Pour joindre notre association,
07 83 75 13 95
groslayterredavenir95@gmail.com



LE GROSLAYSIEN ALTERNATIF

le bulletin qui vous informe par



DÉCEMBRE 2024 N°9

JE VOUS DONNE RENDEZ-VOUS POUR 2026

C'est avec conviction et enthousiasme que je vous annonce que je serai candidat aux élections municipales de mars 2026. Avec vous, je veux faire de Groslay une ville où il fait à nouveau bon vivre.

Parmi les nombreux chantiers à mener au cours du mandat 2026-2032, trois me semblent mériter une attention particulière.

- Faire de Groslay une ville sûre et agréable à vivre.** Je vous propose de réinvestir nos espaces publics (trottoirs, rues, places, parcs et sentes) afin de faciliter nos déplacements, d'améliorer notre sécurité du quotidien, de créer des espaces de convivialité où l'on peut discuter et où nos enfants et petits-enfants peuvent jouer. La situation actuelle est catastrophique comme le montre le dossier en pages centrales.
- Offrir aux Groslaysiens des services et activités de qualité.** La commune doit renforcer son offre de services et investir dans des partenariats pour soutenir les initiatives des acteurs de la vie locale. Cela concerne le commerce qui est en grande difficulté, ainsi que les associations qui, grâce à l'engagement des bénévoles, animent la vie locale dans les domaines du sport, de la culture, de l'entraide et de la solidarité. La maltraitance des associations a assez duré.
- Accompagner l'évolution de nos modes de vie.** Le dérèglement climatique et la dégradation de la biodiversité touchent notre planète et notre action locale peut paraître dérisoire. Pour autant, la commune doit jouer un rôle en favorisant l'isolation thermique des bâtiments, en développant des circulations douces et des transports de proximité. Nous pouvons également valoriser les friches agricoles groslaysiennes en vue d'une production alimentaire locale. Tout est à faire, soyons ambitieux.

Je m'engage à permettre à l'ensemble des Groslaysiens de devenir acteurs du développement de leur ville. Les commissions municipales seront redynamisées, **les Groslaysiens seront associés à la conception et l'accompagnement des projets**. Et pour passer sans attendre des promesses, aux actes, je lancerai début 2025 une enquête sur les attentes et besoins des Groslaysiens dont les résultats serviront de base à mon programme municipal.

Je mets au service des Groslaysiens ma capacité de travail, ma rigueur et ma probité. Avec mes colistiers, je mets en actes ces valeurs depuis notre élection en 2020. Nous préparons chaque conseil municipal, chaque conseil communautaire. Nous sommes force de proposition en soumettant des amendements aux délibérations. Nous vous rendons compte de notre action à travers des publications régulières sur notre page Facebook et dans ce journal.

Je vous donne rendez-vous le samedi 18 janvier à partir de 18h dans la salle C de l'école Alphonse Daudet pour vous présenter mes vœux 2025 et pour un échange convivial. J'appelle à me rejoindre les femmes et les hommes de bonne volonté qui veulent faire de Groslay une ville où il fait à nouveau bon vivre.

François Jeffroy



<https://www.facebook.com/GroslayTerreD'Avenir>

En bref

- Enterrement du BIP :** suite à l'abandon par la présidente du conseil départemental du Val d'Oise de l'enquête publique préalable à la construction du BIP le 26 septembre, c'est un sentiment de soulagement que ressentent les Groslaysiens. Nous évitons les nuisances pour les habitants à proximité, une catastrophe écologique avec la pollution et la suppression d'espaces naturels sans compter le gouffre financier que représente ce projet. Restons vigilants sur ce que deviendra cet espace !
- Un grand merci à Célia Jousserand - Bienvenue à Régine Bultel !** Lors de la réunion du Conseil, Célia Jousserand a annoncé qu'elle allait quitter la commune et qu'en conséquence elle démissionnait de son mandat de conseillère municipale. Elle sera remplacée par Régine Bultel.
- Après avoir été évalué par l'Autorité environnementale, le Plan Climat Air Energie Territorial est soumis à consultation publique. Vous avez jusqu'au 22 décembre pour participer et donner votre avis sur l'une des 43 actions du Plan Climat. <https://www.agglo-plainevallee.fr/actualite/plan-climat-air-energie-territorial-donnez-votre-avis-jusquau-22-decembre/>

...

PROMENADE ACCESSIBILITÉ

samedi 8 juin 2024 à 15h00

devant la mairie de Groslay

tous concernés !

Groslay Terre d'Avenir

07 83 75 13 95 GROSLAYTERRED'AVENIR95@GMAIL.COM



Améliorer la circulation des piétons : une nécessité pour les Groslaysiens

L'accessibilité est un problème majeur dans notre ville. Nous serons tous concernés, un jour ou l'autre. Face à la passivité de la majorité municipale, nous avons décidé d'agir.

Les personnes en situation de handicap sont en première ligne face au manque d'accessibilité dans la vie quotidienne groslaysienne. Pourtant, il s'agit d'un droit fondamental qu'il convient de respecter. Nous sommes tous concernés par les questions d'accessibilité et de mobilité : personnes âgées, blessées temporairement, se déplaçant avec des enfants en bas âge, voyageurs avec des bagages...

Des études réalisées par la commune en 2009 et 2015 ont identifié des possibilités d'améliorations concrètes, mais depuis rien ne s'est passé. Le sujet incombant à la mairie, les conseillers Groslay Terre d'Avenir demandent depuis 2020 à Patrick Cancouët de réunir la commission communale d'accessibilité, hélas sans succès. Une lueur d'espoir est apparue avec l'annonce en conseil municipal d'une première réunion de la commission. Mais sa date n'est toujours pas fixée... Face à cet immobilisme, notre groupe a décidé d'agir. Le samedi 8 juin, en réponse à un appel de Groslay Terre d'Avenir, une vingtaine de personnes se sont rassemblées pour évaluer la praticabilité des principaux trajets de la ville au cours d'une promenade exploratoire.



Après une introduction de François Jeffroy devant la Mairie, nous nous sommes répartis en 3 groupes, réalisant différents trajets incluant des endroits d'intérêt local :

- Trajet 1 : l'église, le cabinet médical rue des Ouches, le marché, le centre de santé Goldstein.
- Trajet 2 : la rue du Général Leclerc, la médiathèque, la Poste, le parc de la Gare.
- Trajet 3 : la salle Roger Donnet, la maison Belle Alliance, la rue de la Station, le rond-point de la rue de Montmagny.

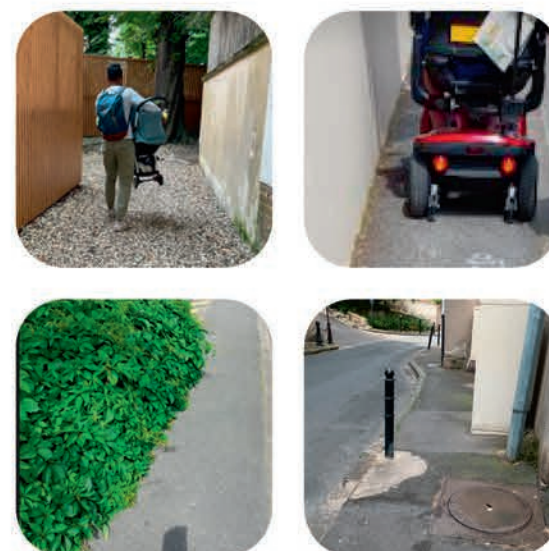
Des constats

1 - Problèmes de voirie : étroitesse et hauteur des trottoirs (y compris aux passages piétons), plaques d'égouts obstruant le passage, mauvaise répartition entre places de parking et espaces de marche, sols inadaptés aux fauteuils roulants ou poussettes.

2 - Obstacles permanents sur les trottoirs : nombreux poteaux entravant la circulation des piétons.

3 - Obstacles temporaires : dont certains résultent de comportements, souvent par inadvertance ou faute d'alternatives, comme des poubelles bloquant le passage ou des haies mal taillées.

Cette liste n'est pas exhaustive.



Des enseignements

À la fin de la promenade, nous avons échangé sur les différentes situations observées, notamment avec une dame se déplaçant en fauteuil roulant motorisé et une professionnelle de l'aménagement urbain.

La mauvaise nouvelle : De nombreux endroits nécessitent des adaptations conséquentes ayant un coût non négligeable. Une étude des coûts est nécessaire pour définir des priorités.

Des bonnes nouvelles

Parfois, les solutions sont peu coûteuses, simples, ou nécessitent simplement un peu d'attention au « vivre ensemble ». Il existe quelques règles d'or pour concevoir les aménagements :

- Toujours impliquer des personnes concernées par la mobilité réduite ou le handicap lors des études, pour éviter des aménagements contre-productifs.
- Planifier les travaux sur plusieurs années et célébrer les aménagements réalisés.
- Pour chaque situation de travaux :
 - Penser à l'accessibilité dès la conception de l'ouvrage.
 - Maintenir l'accessibilité pendant les travaux, les barrières de chantier ne doivent pas aggraver la situation.



Groslay Terre d'Avenir poursuivra ce combat. Nous réitérons notre appel à mettre enfin en place un véritable programme d'amélioration de l'Accessibilité, comme le prévoit la loi. Nous vous informerons de l'avancée de notre demande.

Pour Groslay Terre d'Avenir, une politique inclusive n'est pas une option mais une évidence !

ACCESSIBILITÉ : ÉTAT DES LIEUX